

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2026 à 17h00 à Salle du Conseil de la CCBDP à Nyons**

Le Bureau communautaire, convoqué le 11 septembre 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire à Nyons

Secrétaire de séance : Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Nombre de voix délibératives : 32

Etaient présents : 30

Sébastien BERNARD, Christian TEULADE, Alain NICOLAS, Denis CONIL, Aurélie LOUPIAS, Christelle RUYSSCHAERT, Nadia MACIPE, Jean-Claude BRUS, Fabienne BARBANSON, Roland PEYRON, Blandine ALVAREZ, Jean GARCIA, Alexandre PENIGAUT, Bruno EYSSERIC, Philippe CAHN, Joachim DUSAUGEY, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Patricia GIELLY, Didier GIREN, Yoann GRONCHI, Jean-Michel LAGET, Philippe LEDESERT, Patricia NORMAND, Jean-Luc PERNET, Mireille QUARLIN, Olivier SARRAT, Odile TACUSSEL, Xavier THIERRY, Christian THIRIOT

Etaient absents ou excusés : 2

Pascale ROCHAS, Didier GILLET

Excusés ayant donné procuration : 2

Claudine GOURDON donne procuration à Roland PEYRON, Coralie BIOUSSE donne procuration à Denis CONIL

SPANC - Assainissement - Eau

Rapporteur : Jean GARCIA

SPANC

2026-173 Versement de l'aide accordée dans le cadre du programme ponctuel d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Vu la délibération n° 155-2022 en date du 27 septembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un programme ponctuel d'aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à destination exclusive des propriétaires occupant leur logement à titre d'habitation

Vu la délibération n° 090-2025 en date du 17 juin 2025 actant la poursuite du programme d'aides à la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif jusqu'à clôture de l'enveloppe ;

Vu la disponibilité des crédits inscrits au BP 2026 ;

Considérant que le solde de la dotation du programme d'aide restante s'élève à 3 000 € et est mise en œuvre jusqu'à terminer l'enveloppe ;

Considérant la validation du dossier reçu, il est proposé d'attribuer une aide de 2 000 euros à [REDACTED] demeurant à Saint-Sauveur-Gouvernet pour un coût des travaux de 12 937.03 euros.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECIDE

D'APPROUVER le versement de l'aide directe pour la réhabilitation de l'installation d'assainissement non collectif au bénéficiaire désigné ci-dessus selon le montant indiqué ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT



Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 28/09/2026

Mise en ligne le : 29/09/2026

Ampliation à :